

Identification : EXPRPAACCH250001

Nom du FDR : Fonds Documentaire de Référence Achats

Diffusion\* **Limitée**

## DOCUMENT TECHNIQUE

Émetteur	Date d'origine	Page
DIGE/ACH	15/01/2025	1/17

### CENTRE DE STOCKAGE DE LA MANCHE

\*\*\*

### Surveillance, Prévention et Gardiennage du Centre de Stockage de la Manche

\*\*\*

### PROCEDURE ADAPTEE

\*\*\*

### REGLEMENT PARTICULIER DE CONSULTATION

\*\*\*

### PHASE CANDIDATURES

Ind.	Date	Nom/visa du rédacteur	Nom/visa vérificateur	Nom/visa approbateur
A	15/01/2025	C. BEAULANT	J. SCHLAEFFLIN	F. JOUANNET

**Identification**  
EXRPAACCH250001

**Page** 2/17

**Rév.** A

## Révisions

Ind.	Date	Modifications
A	15/01/2025	

## Diffusion (en sus. des signataires)

En cas de diffusion **confidentielle**, renseigner **obligatoirement TOUS** les destinataires (internes et externes) en complétant la liste ci-dessous (hors signataires)

Société/ organisme/Unité	Prénom/Nom	Société/ organisme/Unité	Prénom/Nom

# SOMMAIRE

<b>PARTIE 1 : CONDITIONS DE LA PROCEDURE ADAPTEE</b>	<b>7</b>
<b>1. PRESENTATION DU MARCHÉ</b>	<b>8</b>
1.1 <i>Objet du marché</i>	8
1.2 <i>Allotissement du marché</i>	8
1.3 <i>Clause d'insertion sociale</i>	8
1.4 <i>Visites de site</i>	9
<b>2. GROUPEMENT D'OPERATEURS ECONOMIQUES</b>	<b>9</b>
<b>3. CANDIDATURES</b>	<b>9</b>
3.1 <i>Présentation des candidatures</i>	9
3.2 <i>Vérification des conditions de participation</i>	10
3.3 <i>Analyse et sélection des candidatures</i>	12
3.4 <i>Langue autorisée</i>	12
<b>4. OFFRES</b>	<b>12</b>
4.1 <i>Invitation à soumissionner</i>	12
4.2 <i>Analyse des offres (initiales, intermédiaires et finales)</i>	12
4.3 <i>Soutenance</i>	12
4.4 <i>Négociation</i>	13
4.5 <i>Questionnaire conformité</i>	13
<b>5. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL</b>	<b>13</b>
<b>6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>14</b>
<b>PARTIE 2 : MODALITES PRATIQUES DE DEPOT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES SOUS FORMAT ELECTRONIQUE</b>	<b>15</b>
<b>7. MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b>	<b>16</b>
7.1 <i>Forme du dépôt</i>	16
7.2 <i>Remise d'une copie de sauvegarde</i>	16
<b>8. AIDE A LA DEMATERIALISATION</b>	<b>17</b>

# ANNEXES

ANNEXE 1. DISPOSITIF DUME

ANNEXE 2. MOYENS DE PREUVE A TRANSMETTRE PAR LES CANDIDATS

ANNEXE 3. FICHE D'IDENTITE FOURNISSEUR (Andra 147) / CARTOGRAPHIE ANDRA

ANNEXE 4. DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE (DC4)

ANNEXE 5. RECOMMANDATIONS POUR LE DEPOT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES SOUS FORME  
DEMATERIALISEE

**POUVOIR ADJUDICATEUR :****AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS****"Andra"**

Parc de la Croix Blanche  
1/7, rue Jean-Monnet  
92298 CHATENAY-MALABRY CEDEX

**CONTACT :**

Correspondant      Corentin BEAULANT (corentin.beulant@andra.fr)

Copie (Cc) :      [andrasgda@andra.fr](mailto:andrasgda@andra.fr)**DEMARCHE POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES SUR LA CONSULTATION :**Se reporter au point 8. Renseignements complémentaires.**SERVICE TECHNIQUE LIE A L'UTILISATION DE LA PLATE-FORME DE DEMATERIALISATION « PLACE » :**

Un service d'assistance en ligne est disponible sur la plateforme dans la rubrique « Aide ». Pour toute demande d'assistance, un formulaire est à renseigner en ligne. L'assistance téléphonique est joignable une fois ce formulaire renseigné, de 9h à 19h. Le numéro d'appel est affiché après validation de ce formulaire et dans les courriels de notification de changement d'état de chaque demande.

**DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES CANDIDATURES :**

Le dépôt de leur candidature par les opérateurs économiques s'effectue entièrement sous forme dématérialisée sur la plate-forme PLACE accessible à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Au plus tard le  
17/03/2025**

**Avant 12 : 00 heures  
(heure de Paris)**

**TOUT RETARD ENTRAINÉ LE REJET DE LA CANDIDATURE.**

**DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES INITIALES :**

Elles seront précisées dans l'invitation à soumissionner qui ne sera transmise qu'aux seuls opérateurs économiques admis à présenter une offre initiale.

## PREAMBULE

Les candidatures et offres que les opérateurs économiques déposeront dans le cadre de la procédure avec négociation objet du présent document le seront entièrement sous format électronique.

**En optant pour la dématérialisation, l'Andra utilise une signature électronique avec certificat pour ses marchés.**

**Il vous sera demandé par conséquent de signer ses marchés par signature électronique certifiée.**

Aussi, le présent document a deux objets :

1. Présenter les conditions de la procédure avec négociation (Partie I)
2. Présenter les modalités pratiques de dépôt des candidatures et des offres sous format électronique (Partie II)

## PARTIE 1 :

# CONDITIONS DE LA PROCEDURE ADAPTEE



# 1. PRESENTATION DU MARCHÉ

## 1.1 Objet du marché

Le marché à conclure a pour objet la Surveillance, Prévention et Gardiennage du Centre de Stockage de la Manche (Référence CPV : 79710000).

## 1.2 Allotissement du marché

Le marché est non alloti.

## 1.3 Clause d'insertion sociale

L'Andra dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé d'inclure dans l'exécution du marché une clause d'insertion sociale.

L'opérateur économique qui sera retenu à l'issue de la présente procédure avec négociation s'engage, dans le cadre de l'exécution du marché, à favoriser l'insertion des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières, en application de l'article L.2112-1 du code de la commande publique.

Cette clause constitue une exigence minimale qui ne peut faire l'objet de Choisissez un élément.

Cela consiste pour l'opérateur économique qui sera retenu à l'issue de la présente procédure avec négociation à réserver une partie des heures totales travaillées en vue de la réalisation des Choisissez un élément. objet du marché, à une action d'insertion qui peut être mise en œuvre de différentes manières :

Le recours à la sous-traitance ou à la cotraitance avec une entreprise d'insertion ou une entreprise adaptée,

- Le Titulaire est en relation avec un organisme extérieur qui met à sa disposition des salariés en insertion durant la durée du marché, dans les conditions légales et réglementaires définies par le code du travail. Il peut s'agir d'une entreprise de travail temporaire d'insertion, d'une entreprise de travail temporaire de droit commun, d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification ou d'une association intermédiaire,
- L'embauche directe par le Titulaire, pouvant se traduire par :
  - Le recrutement direct de demandeurs d'emplois concernés par le dispositif,
  - Le recrutement de jeunes de moins de 26 ans sortis du système scolaire depuis plus de 6 mois ou étant concernés par le dispositif dans le cadre de marchés en alternance (apprentissage, marché de professionnalisation) par la valorisation des heures de formation affectées à l'exécution du marché.

Les personnes concernées par ce dispositif sont les suivantes :

- Les demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois d'inscription à Pôle emploi sur la liste des demandeurs d'emploi),
- Les demandeurs d'emploi allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA),
- Les publics reconnus travailleurs handicapés, au sens de l'article L.5212-13 du code du travail fixant la liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi,
- Les bénéficiaires de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS), de l'Allocation Temporaire d'Attente (ATA), de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de l'Allocation d'Invalidité,
- Les jeunes de moins de 26 ans sortis du système scolaire sans qualification (de niveau infra 5, c'est-à-dire de niveau inférieur au CAP/BEP),
- Les personnes prises en charge dans le dispositif d'Insertion par l'Activité Economique, c'est-à-dire les personnes mises à disposition par une Association Intermédiaire ou par une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion ainsi que les salariés d'une Entreprise d'Insertion ou d'un Atelier et Chantier d'Insertion, ainsi que les personnes prises en charge dans des dispositifs particuliers,

- En outre, d'autres personnes rencontrant des difficultés particulières, sur avis motivé de Pôle Emploi, de la Maison de l'Emploi, des missions locales, des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) ou de Cap Emploi.

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette clause, un facilitateur est désigné par l'Andra.

## 1.4 Visites de site

La visite de site est impérative pour prendre connaissance des sites, des procédures et des plans applicables aux prestations à réaliser au titre du marché objet de la présente consultation.

Les visites de site auront lieu lors de la phase offres et les modalités seront détaillées dans l'invitation à soumissionner.

## 2. GROUPEMENT D'OPERATEURS ECONOMIQUES

Conformément aux dispositions des articles R.2142-19 à R.2142-20 du code de la commande publique, les opérateurs économiques ont la possibilité de faire des propositions en groupement avec un ou plusieurs autres opérateurs. La forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises lors de l'attribution du marché est soit le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec solidarité du mandataire.

En cas de groupement, l'offre devra faire apparaître la répartition des montants financiers par co-traitant en distinguant la tranche ferme des tranches optionnelles le cas échéant.

Il est interdit à un même opérateur économique de présenter pour le marché attribué à l'issue de la procédure objet du présent document plusieurs offres en agissant à la fois :

1. En qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
2. En qualité de membres de plusieurs groupements.

## 3. CANDIDATURES

### 3.1 Présentation des candidatures

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur candidature soit en utilisant le DUME (cf. art.3.1.1), soit en utilisant le dispositif standard (cf. art. 3.1.2). Dans la mesure où le DUME est réutilisable pour une autre candidature, l'Andra recommande son utilisation.

#### 3.1.1 Utilisation du DUME « Document Unique de Marché Européen » acheteur (recommandé)

Conformément aux articles R.2143-4 et suivants du code de la commande publique, les opérateurs économiques peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un DUME, en utilisant le formulaire en ligne mis à disposition par l'Andra sur la plate-forme PLACE, en lieu et place des formulaires DC1 et DC2.

Les opérateurs économiques devront alors compléter le formulaire DUME avec les renseignements demandés en suivant le processus détaillé en annexe 1 du présent document (point I. Répondre avec le dispositif DUME dans PLACE).

Dans l'hypothèse d'une candidature incluant des sous-traitants ou sous forme de groupement d'entreprises, chaque sous-traitant et/ou membre doit remplir et fournir un formulaire DUME selon le dispositif décrit en annexe 1 du présent document (point I. Répondre avec le dispositif DUME dans PLACE - Candidature avec des sous-traitants / en groupement).

#### 3.1.2 Dispositif « standard »

Si les opérateurs économiques souhaitent utiliser le dispositif standard, ils doivent produire à l'appui de leur candidature :

- (1) le formulaire DC1 valant lettre de candidature ;
- (2) le formulaire DC2 aux fins de vérification des conditions de participation comprenant leur aptitude à exercer l'activité professionnelle, de leur capacité économique et financière et de leurs capacités techniques et professionnelles décrites aux points a), b) et c) ci-dessous.

Dans l'hypothèse d'un groupement d'entreprises, ses membres doivent remplir un exemplaire chacun du DC2, étant entendu que conformément à l'article R.2142-25 du code de la commande publique, l'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateurs économiques est globale.

Ces formulaires peuvent être obtenus sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

#### **a. Aptitude à exercer l'activité professionnelle :**

Ces informations doivent être renseignées dans le formulaire DC2, à la rubrique E1 « renseignements sur l'inscription sur un registre professionnel » et E2 « indication de l'autorisation spécifique dont le candidat doit être doté ou de l'organisation spécifique dont il doit être membre pour pouvoir fournir, dans son pays d'origine, le service concerné » :

- Autorisation d'exercer des activités privées de sécurité dans le domaine de la surveillance humaine ou de la surveillance par des systèmes électroniques. (Agrément CNAPS),
- Agrément du dirigeant de la société de sécurité privée « Surveillance humaine ou de la surveillance par des systèmes électroniques » (Agrément CNAPS).

#### **b. Capacité économique et financière :**

- Présentation du chiffre d'affaires des 3 dernières années de l'entreprise (en cas de groupement d'entreprises : présentation du chiffre d'affaires des 3 dernières années de toutes les entreprises membres du groupement),
- Informations sur le niveau d'assurance des risques professionnels.

La stabilité financière ainsi que la part du chiffre d'affaires réalisé avec l'Andra seront examinées.

Etant donné la durée de l'engagement, l'Andra se réserve le droit d'exclure des candidats dont la pérennité n'est pas assurée.

#### **c. Capacités techniques et professionnelles :**

- **Références :**

5 références datant au minimum de 2020, dans le domaine du gardiennage sur des prestations avec le même niveau d'exigence qualitatif et normatif.

Les références feront apparaître les clients, niveau de responsabilité dans l'affaire, montants et durées des marchés, nom et coordonnées du contact client (*l'Andra est susceptible d'appeler les clients référencés*). *Ces références doivent être classées par ordre de pertinence de 1 à 5 (1 étant la référence la plus pertinente par rapport au marché et 5 étant la moins pertinente).*

- **Description des moyens humains du candidat :**

Le candidat décrira l'ensemble des moyens humains dont il dispose et peut envisager de dédier aux prestations.

Les opérateurs économiques peuvent avoir recours aux capacités d'autres opérateurs économiques (cotraitants, sous-traitants, fournisseurs, etc).

## **3.2 Vérification des conditions de participation**

### **3.2.1 Documents justificatifs et autres moyens de preuve**

Les opérateurs économiques peuvent fournir les pièces justificatives de leurs conditions de participation listées ci-après à l'article 3.2.2, dans leur dossier de candidature.

Si ces pièces n'ont pas été remises lors du dépôt de leur candidature, les opérateurs économiques sollicités par l'Andra devront produire, dans le délai fixé par l'Andra, les documents justificatifs aux fins de contrôle de la véracité des informations transmises.

S'agissant des exclusions de plein droit mentionnées aux articles L.2141-1 et suivants du code de la commande publique, les opérateurs économiques sollicités par l'Andra devront fournir les moyens de preuve listés en annexe 2 du présent document.

Si l'opérateur économique se trouve dans un cas d'exclusion, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l'acheteur ou ne peut produire dans le délai imparti les pièces justificatives requises par l'Andra, sa candidature sera déclarée irrecevable et l'opérateur économique concerné sera éliminé conformément à l'article R. 2144-7 du code de la commande publique. Dans ce cas, l'opérateur économique dont la candidature a été classée immédiatement après la sienne sera sollicité pour produire les documents nécessaires si ces documents n'ont pas été préalablement fournies par l'opérateur concerné.

Si un opérateur économique sollicité est concerné par l'une des hypothèses évoquées aux articles L.2141-7 et suivants du code de la commande publique (exclusions à l'appréciation de l'acheteur) et en a informé l'Andra lors du dépôt de sa candidature, il devra alors établir par tout moyen que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure objet du présent document n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement des candidats.

### 3.2.2 Liste des documents justificatifs à fournir permettant de justifier de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles

S'agissant de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles, les opérateurs sollicités devront fournir les justificatifs suivants :

Pièces à fournir	
Présentation candidature	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formulaires DC1 + DC2 complétés ou DUME acheteur complété</li> </ul>
En cas de groupement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Habilitation signée justifiant la capacité du mandataire à représenter les autres membres du groupement</li> </ul>
Aptitude à exercer l'activité professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Justificatif d'inscription sur un registre professionnel (RCS, RM...)</li> <li>Autorisation d'exercer des activités privées de sécurité dans le domaine de la surveillance humaine ou de la surveillance par des systèmes électroniques. (Agrément CNAPS),</li> <li>Agrément du dirigeant de la société de sécurité privée « Surveillance humaine ou de la surveillance par des systèmes électroniques » (Agrément CNAPS).</li> </ul>
Capacité économique et financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bilans ou extraits de bilan des 3 derniers exercices de l'entreprise (<i>en cas de groupement d'entreprises : bilans ou extraits de bilan des 3 derniers exercices de toutes les entreprises membres du groupement</i>)</li> <li>Attestation d'assurance responsabilité civile et responsabilité civile professionnelle (<i>pour chacune des entreprises si candidature en groupement d'entreprises</i>) ou autres moyens de preuve d'assurance</li> </ul>
Capacités techniques et professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Références</li> <li>Description des moyens humains du candidat</li> </ul>
Fiche d'identité fournisseur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fiche d'identité fournisseur (cf annexe 3) complétée (<i>pour chacune des entreprises si candidature en groupement</i>)</li> </ul>

### 3.3 Analyse et sélection des candidatures

L'analyse des candidatures sera effectuée sur la base de :

- La capacité économique et financière. La stabilité financière du candidat ainsi que la part du chiffre d'affaires réalisée avec l'Andra seront examinées,
- La capacité technique et professionnelle, sur la base des éléments précisés au §3.1.2 c ci-avant.

**Limites concernant le nombre de candidats retenus :**

- Nombre minimal envisagé : 3
- Nombre maximal : 8

Si le nombre de candidatures recevables est supérieur au nombre maximal de candidats pouvant être retenus, les candidatures seront sélectionnées à l'issue d'un classement établi au regard des critères pondérés suivants :

- **Adéquation des références (50%)**
- **Adéquation des moyens humains proposés avec l'objet du marché (50%)**

### 3.4 Langue autorisée

L'ensemble des documents remis à l'appui de la candidature ou de l'offre des opérateurs économiques devra être rédigé en langue française. Dans l'hypothèse où les opérateurs économiques produisent un document en langue étrangère, ce document doit être accompagné d'une traduction en langue française.

Pour les documents remis à l'appui de l'offre, l'Andra se réserve la possibilité de demander une traduction certifiée dans le cas évoqué à l'article R.2151-12 du code de la commande publique.

## 4. OFFRES

### 4.1 Invitation à soumissionner

A l'issue de l'étape de sélection des candidatures, l'Andra transmet, conformément aux articles R.2144-8 et R.2144-9 du code de la commande publique, une lettre d'invitation à soumissionner aux opérateurs économiques dont la candidature a été retenue.

### 4.2 Analyse des offres (initiales, intermédiaires et finales)

Les offres (quelle que soit l'étape à laquelle elles seront analysées) sont analysées et comparées au regard des critères d'appréciation ci-après :

- Prix (**40 %**),
- Valeur technique (**60 %**) décomposée comme suit :
  - Organisation de la prestation et encadrement (**15 %**)
  - Adéquation des compétences et expériences (**25 %**)
  - Sécurité et radioprotection (**10 %**)
  - Qualité, environnement, RSE et FOH (**10 %**)

### 4.3 Soutenance

L'intérêt d'une soutenance avec les différents opérateurs économiques sera évalué par l'Andra suite à l'examen des offres. Dans une telle hypothèse, l'Andra informera les opérateurs économiques des modalités d'organisation de ces soutenances.

#### 4.4 Négociation

L'invitation à négocier fixera les modalités de cette phase. Néanmoins, cette négociation ne pourra en aucun cas avoir pour effet de remettre en cause :

- La réalisation de la clause d'insertion sociale,
- La convention collective de prévention et de sécurité,
- Les normes et exigences applicables dans le secteur du gardiennage.

#### 4.5 Questionnaire conformité

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « loi Sapin II », un questionnaire de « Due Diligence » sera transmis aux soumissionnaires en phase « offres ».

Seul l'attributaire pressenti du marché devra compléter ce questionnaire et le transmettre via la plateforme E-attestations, préalablement à la signature du marché.

### 5. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Lors de la procédure avec négociation, les données à caractère personnel suivantes sont susceptibles d'être traitées : nom, prénom, qualité ou fonction et coordonnées professionnelles des représentants des opérateurs économiques (adresse, numéro de téléphone, adresse électronique). Il est précisé que l'Andra utilisera ces données uniquement pour les besoins de la présente procédure avec négociation.

Ces données ne seront accessibles qu'aux personnes qui ont strictement besoin d'en connaître, à savoir les personnes chargées de suivre la procédure Achats de l'Andra.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et le règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les personnes physiques concernées par le traitement de leurs données personnelles dans le cadre de la procédure avec négociation peuvent à tout moment via la procédure prévue ci-après :

- (1) exercer leur droit d'accès, de rectification des données les concernant, ainsi que leur droit à l'effacement des données (droit à l'oubli), à la limitation du traitement, leur droit d'opposition au traitement et leur droit à la portabilité des données, tels que définis dans le RGPD.
- (2) le cas échéant, retirer leur consentement. Dans ce cadre, les personnes concernées reconnaissent que l'exercice de ce droit ne portera pas atteinte à la licéité du traitement effectué avant la date effective du retrait.
- (3) introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), si elles considèrent que le traitement de données à caractère personnel les concernant constitue une violation aux dispositions du RGPD.

Les droits susvisés pourront être mis en œuvre via la procédure suivante :

- Envoi d'un mail à l'adresse [dpd@andra.fr](mailto:dpd@andra.fr) en joignant toute information ou document permettant l'identification certaine du demandeur ; ou
- Envoi d'un courrier à l'adresse suivante, en joignant toute information ou document permettant l'identification certaine du demandeur :

Délégué à la protection des données  
Andra  
1-7 rue Jean Monnet  
92290 Châtenay-Malabry

Les données à caractère personnel étant collectées directement auprès de chaque opérateur économique concerné, ces derniers seront tenus, notamment lorsqu'ils transmettent des données à caractère personnel concernant des personnes qui n'ont pas accès au présent document, d'informer les personnes concernées des présentes conditions et d'obtenir les autorisations nécessaires permettant le respect des obligations applicables en matière de protection des données à caractère personnel.

## 6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

« Les candidats ont la possibilité de poser des questions écrites tout au long de la procédure via le profil acheteur de l'Andra ([www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)) dans la consultation, en cliquant sur le bouton « poser une question »).

L'Andra apportera une réponse, via son profil acheteur, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres pour autant que la demande ait été faite en temps utile. »

## PARTIE 2 :

# MODALITES PRATIQUES DE DEPOT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES SOUS FORMAT ELECTRONIQUE



## 7. MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

### 7.1 Forme du dépôt

Le dépôt de leur candidature et de leurs éventuelles offres par les opérateurs économiques s'effectue entièrement sous forme dématérialisée

dans l'espace dédié à la présente procédure avec négociation sur la plate-forme de dématérialisation PLACE accessible à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sous la référence EXRPAACCH250001.

Sans préjudice des dispositions prévues à l'article R.2132-11 du code de la commande publique relative à la copie de sauvegarde (cf. Article 7.2 ci-dessous), les candidatures et éventuelles offres des opérateurs économiques sont transmises en une seule fois. Si plusieurs candidatures et éventuelles offres sont successivement transmises par un même opérateur économique, seule est ouverte la dernière candidature ou offre reçue par l'Andra dans le délai fixé pour leur remise.

En cas de dépôt d'une copie de sauvegarde (cf. article 7.2), celle-ci doit, avant les date et heure limites indiquées, parvenir, par voie postale en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Centres industriels de l'Andra dans l'Aube  
B.P. n° 7  
10200 Soulaines Dhuys

A l'attention de Corentin BEAULANT

La copie de sauvegarde qui aurait été déposée à l'adresse indiquée ci-dessus sans que les opérateurs économiques ne puissent fournir l'accusé de réception du pli postal attestant que la copie de sauvegarde est parvenue dans les délais limites indiqués ne pourra pas être prise en compte.

### 7.2 Remise d'une copie de sauvegarde

Pour tout dépôt d'une candidature ou d'une offre sous forme dématérialisée, une copie de sauvegarde peut être envoyée dans les conditions fixées par [l'arrêté du 22 mars 2019](#) fixant les modalités de mise à dispositions des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

La copie de sauvegarde peut être sur support physique électronique (CD-Rom, DVD Rom, clé USB) ou bien sur support papier.

Cette copie est transmise sous pli fermé à l'adresse figurant à l'article 7 ci-dessous, et comporte les mentions obligatoires suivantes :

- « Copie de sauvegarde »,
- Intitulé de la procédure avec négociation,
- Mention du fait qu'il s'agit de la candidature ou d'une offre (préciser l'étape à laquelle intervient cette offre),
- Nom ou dénomination de l'opérateur économique,
- Adresse de l'opérateur économique.

Conformément à l'arrêté précité, la copie de sauvegarde pourra être ouverte :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant (virus) est détecté dans la candidature ou dans l'offre transmises par voie électronique ; ou
- Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Néanmoins la copie de sauvegarde ne peut être prise en considération que si elle est parvenue dans le délai prescrit pour le dépôt des candidatures ou des offres.

## 8. AIDE A LA DEMATERIALISATION

La plate-forme PLACE ([www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)) propose une aide aux opérateurs économiques sous la forme suivante :

Un service d'assistance en ligne est disponible sur la plateforme dans la rubrique « Aide ». Pour toute demande d'assistance, un formulaire est à renseigner en ligne. L'assistance téléphonique est joignable une fois ce formulaire renseigné, de 9h à 19h. Le numéro d'appel est affiché après validation de ce formulaire et dans les courriels de notification de changement d'état de chaque demande.

Dans la rubrique « Aide » :

- Des guides d'utilisation,
- Une foire aux questions,
- Des guides d'autoformation,
- Des outils informatiques en téléchargement.

Dans la rubrique « Se préparer à répondre » :

- La possibilité pour les opérateurs économiques de tester leurs postes informatiques,
- L'accès à des consultations de test.

Attention aux filtres anti-spam :

Les courriels envoyés par la plate-forme PLACE le sont depuis l'adresse électronique : « [nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr) ».

Il appartient donc aux opérateurs économiques d'ajouter cette adresse dans la liste blanche de leur serveur/client de messagerie/logiciel tiers anti-spam afin que les courriels envoyés depuis la plate-forme PLACE ne soient pas filtrés.